

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

N°121

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et Commande Publique/

**OBJET : Construction d'une école primaire rue Gaétan Lamy. Désignation du lauréat du Marché Public Global de Performances (MPGP), approbation du marché, autorisation de signature du marché et habilitation à déposer la demande de permis de construire associée à l'opération**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 34 et 42.1°d de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu les articles 25, 75, 76 et 92 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°084 en date du 2 mai 2018 par laquelle le Conseil municipal a pris connaissance du projet de Marché Public Global de Performances (MPGP) pour la construction d'une école primaire rue Gaétan Lamy ;

Vu les procès-verbaux motivés du Jury en date du 7 septembre 2018 sur les candidatures et du 12 juin 2019 sur les offres finales ;

Vu le rapport d'analyse des offres finales en date du 12 juin 2019 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2019 ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'au vu du procès-verbal motivé du Jury réuni le 7 septembre 2018, la Ville d'Aubervilliers a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre ainsi qu'il suit :

- groupement **SYLVAMETAL** (Mandataire), A5A Architectes, CAP HORN Solutions, SYSTAL, L'ATELIER DES FLUIDES, BRUNIER AC&T/ COSTIC ;
- groupement **CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION** (Mandataire), AMELLER & DUBOIS Architectes, BERIM, AGI2D, ARTEIS
- groupement **DEMATHIEU & BARD BATIMENT IDF** (Mandataire), LEH OUX-PHILY-SAMAHA Architectes, OTEIS/ IDEX ENERGIES, ABC DECIBEL, C ONVERGENCE Ingénierie, ENERGELIO, SOCIETE UFS.
- groupement **URBAINE DE TRAVAUX** (Mandataire), Agence ENGASSER Architectes, CET Ingénierie, Dalkia, Endroits en vert, ARWYTEC, META, DARRAS ET JOUANIN

Considérant qu'à l'issue des premières offres remises, la Ville d'Aubervilliers a organisé avec les soumissionnaires une séance de dialogue compétitif qui s'est déroulée du 25 au 28 mars 2019 ;

Considérant que par courrier en date du 2 avril 2019, les soumissionnaires ont été informés de la clôture de la phase de dialogue compétitif et ont été invités à remettre une offre finale à la date du 3 mai 2019 ;

Considérant qu'après examen des offres finales, les soumissionnaires ont été auditionnés par le Jury qui a formulé un avis motivé le 12 juin 2019 ; ce dernier, à l'issue de ses travaux et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a considéré que le projet du groupement **URBAINE DE TRAVAUX** a présenté l'offre économiquement la



plus avantageuse. La commission d'appel d'offres, qui s'en est suivie le 12 juin, a décidé d'attribuer le présent marché au groupement URBAINE DE TRAVAUX.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**ATTRIBUE** le marché public global de performance relatif à Construction d'une école primaire rue Gaétan Lamy au Groupement d'entreprises **URBAINE DE TRAVAUX** (Mandataire) constitué de : Agence ENGASSER Architectes, CET Ingénierie, Dalkia, Endroits en vert, ARWYTEC, META, DARRAS ET JOUANIN dont l'offre financière du se répartit en trois montants :

- Conception : 1 171 800€ HT soit 1 406 160€ TTC
  - Réalisation : 10 828 000€ HT soit 12 293 600€ TTC
  - Exploitation/maintenance : 129 850€ HT, soit 155 820€ TTC
- Soit un montant total de 12 129 650€ HT, à savoir 14 555 580€ TTC

**AUTORISE** la Maire à signer le marché avec le Groupement d'entreprises attributaire.

**ATTRIBUE** conformément aux dispositions de l'article 92 du décret du 25 mars 2016 susvisé, à l'article 5 du Règlement de la consultation et à l'avis émis par le Jury, à chaque soumissionnaire une prime ainsi qu'il suit :

- Groupement **SYLVAMETAL** (Mandataire), A5A Architectes, CAP HORN Solutions, SYSTAL, L'ATELIER DES FLUIDES, BRUNIER AC&T/ COSTIC, une prime d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes [90.000 € HT], sans réfaction ;
- Groupement **CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION** (Mandataire), AMELLER & DUBOIS Architectes, BERIM, AGI2D, ARTEIS, une prime d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes [90.000 € HT], sans réfaction ;
- Groupement **DEMATHIEU & BARD BATIMENT IDF** (Mandataire), LEHOUX-PHILY-SAMAHA Architectes, OTEIS/ IDEX ENERGIES, ABC DECIBEL, CONVERGENCE Ingénierie, ENERDELIO, SOCIETE UFS, une prime d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes [90.000 € HT], sans réfaction ;
- Groupement **URBAINE DE TRAVAUX** (Mandataire), Agence ENGASSER Architectes, CET Ingénierie, Dalkia, Endroits en vert, ARWYTEC, META, DARRAS ET JOUANIN une prime d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes [90.000 € HT], qui sera imputée sur le prix du marché, c'est-à-dire, en déduction sur le montant du poste « Etudes de conception ».

**AUTORISE** la Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de l'école primaire rue Gaétan Lamy.

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifiée exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

